

DEPARTEMENT
YONNE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LEZINNES

Nombres de membres

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	14	13

Date de la convocation

26/08/2016

Date de l'affichage

26/08/2016

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le deux septembre,
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Jean-Claude GALAUD, Maire

Présents : MRS MMES GALAUD, AUMAITRE, BLANCHON, CARTAUT,
DUPLESSY, FAILLOT, JOBLIN, MAUGARS, MOULINIER, MULOT, PRIEUR,
RABILLON

Absents excusés : MME RIS (Pouvoir à MME BLANCHON) MR LAURIN

Secrétaire : MME CARTAUT

Délibération : 53-2016**Objet : Tarif pour les concessions cimetièrre et les emplacements de l'espace cinéraire.**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir actualiser les
tarifs des concessions de cimetièrre et des emplacements de l'espace cinéraire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal	13	pour
	0	contre
	0	abstention

- **DECIDE** de maintenir les tarifs du 25 avril 2014 pour les concessions et caveau existants
soit :

- Concession trentenaire : **300 €**
- Concession cinquantenaire : **500 €**
- Concession perpétuelle : **1 000 €**
- Caveau existant sur emplacement et Concession trentenaire : **500 € + 300 € = 800 €**
- Caveau existant sur emplacement et Concession cinquantenaire : **500 € + 500 € = 1 000 €**
- Caveau existant sur emplacement et Concession perpétuelle : **500 € + 1 000 € = 1 500 €**

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs de l'espace cinéraire soit :

ESPACE CINERAIRE :

- ◆ Emplacement pour 15 ans : **500 €**
- ◆ Emplacement pour 30 ans : **800 €**

Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean Claude GALAUD

Date de réception
en Sous-Préfecture :
Date de publication :